



MAIRIE DE MORAS-EN-VALLOIRE

26210 MORAS-EN-VALLOIRE

☎ 04 75 31 94 71
📄 04 75 31 82 61
mairie.moras@wanadoo.fr
www.moras-en-valloire.fr

Vu, Monsieur le Maire,
Vu, Le Secrétaire de Séance.

PROCES-VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt trois janvier à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le dix huit janvier, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armeline AUDRIEU, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Mickaël DURAND, Jérémy GARCIA, René NIVON, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET, Jean-Christophe ROBIN.

Excusé(s) : Yamina KHELID, Chantal MERMET.

Absent(s) :

Ont donné pouvoir : Yamina KHELID donne pouvoir à Hélène OLLER COLOMBO.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Danièle CONJARD est désignée pour remplir cette fonction.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2017

Le procès-verbal de séance du 15 décembre 2017 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées. Le procès-verbal de séance du 15 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

2. Présentation de la nouvelle application mobile « PanneauPocket » élaborée avec l'association des maires ruraux de France

Monsieur le Maire présente l'application mobile « PanneauPocket », élaborée avec l'association des maires ruraux de France et une entreprise de la Région. Ce nouvel outil de communication fonctionne sur smartphone ou tablette et se télécharge gratuitement sur Google Play ou App Store.

Il vient compléter le site internet de la commune, le panneau d'affichage et les réseaux sociaux pour les usagers qui ne consultent pas régulièrement ces supports.

En choisissant Moras-en-Valloire en « favori », l'utilisateur est averti par notification des nouveaux événements et alertes sur la commune. L'essentiel des informations sont ainsi dans sa poche, sans avoir besoin de donner son numéro de téléphone ou mail. Cet outil est un très bon moyen pour ne plus manquer une festivité sur la commune.

3. Rendu compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal.

Les principales décisions et achats réalisés depuis la dernière séance concernent les domaines suivants : clé dématérialisation, fuel chauffage, travaux plomberie école, travaux électricité gendarmerie, entretien véhicules et matériel technique, vérification des extincteurs.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

Versement des dernières subventions sur l'exercice 2017.

4. Demande d'Energie SDED pour l'extension du réseau électrique Route de Fortune pour le raccordement d'une habitation

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification Raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de Mme Céline DINCER ALDOGAN, située route de Fortune, à partir du poste Moureton	
Dépense prévisionnelle HT	
Dont frais de gestion : 504.25 €	10 589.23 €
Plan de financement prévisionnel	
Financements mobilisés par le SDED	8 541.65 €
Participation communale	2 047.58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1°) Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, et le plan de financement ci-dessus détaillé.
- 2°) En cas de participation finale, celle-ci sera ajustée en fonction de décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, le bénéficiaire s'engage à verser le complément de participation nécessaire.
- 3°) S'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis par le receveur d'Energie SDED.
- 4°) Cette participation sera répercutée auprès du bénéficiaire, Monsieur et Madame DINCER/ALDOGAN, par émission d'un titre de recettes au titre de l'article L332-8 du code de l'urbanisme.
- 5°) Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

5. Conventonnement avec la communauté de communes Porte de DrômArdèche pour l'entretien et la gestion des ZAE

Monsieur le Maire rappelle le schéma des zones d'activités économiques élaboré par la communauté de communes dans l'esprit de la loi NOTRe. Après le travail de la CLECT et le partage de la fiscalité foncière décidée entre les communes et la communauté, il s'agit désormais de définir les conditions d'entretien des zones avec des pratiques harmonisées sur l'ensemble du territoire.

La communauté de communes assumera désormais l'entretien et le renouvellement des équipements de toutes les ZAE du schéma, au besoin en remboursant les communes pour l'entretien de proximité qu'elle pourrait faire pour son compte.

Pour la zone d'activités du Val d'Or, la voirie interne a déjà fait l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition de la communauté de communes. Celui-ci sera complété après les travaux de requalification-extension prévus. Les parcelles internes sont aussi propriété de la communauté de communes.

Il est proposé que la commune puisse assurer une partie la gestion de la zone par convention avec remboursement (petites réparations de voirie, déneigement, maintenance et consommation de l'éclairage public). Les autres prestations seront réalisées directement par la communauté de communes (entretien des espaces verts, curage des réseaux et fossés, signalétique...).

Les modalités de conventionnement se feront par la signature :

- d'une convention cadre pluriannuelle de 3 ans à compter du 1er janvier 2018 entre la commune et la communauté de communes,
- d'un contrat de prestation annuel particulier signé entre le maire et le président qui spécifiera le niveau de service attendu par la communauté de communes sur chaque zone d'activités, les modalités de remboursement par type de prestation.

Une commission annuelle avec les communes concernées et l'EPCI permettra de faire le point sur la gestion et l'évolution du service.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

6. Orientations budgétaires 2018

Monsieur le Maire explique qu'un rapport d'orientations budgétaires n'est pas obligatoire avant le vote du budget dans les communes de moins de 3500 habitants. Néanmoins, il propose de faire état du contexte général et local. Il propose aussi un point sur les résultats provisoires de l'exercice 2017 et de son compte administratif.

Monsieur le Maire fait, en premier lieu, un état du contexte national : inflation de 1.2 % en 2017, taux d'intérêts qui restent bas, stabilité annoncée des dotations de l'Etat en 2018, disparition progressive de la taxe d'habitation qui devrait être compensée par dégrèvement.

Il fait également un état du contexte intercommunal, avec notamment la possible reprise des réseaux d'assainissement par la communauté de communes en 2019.

Sont rappelés quelques éléments à prendre en compte en 2018 : 8^e édition de la fête de la poire, recensement de la population...

Les élus votent une revalorisation de 500 € du budget alloué pour la bibliothèque communale (8 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention).

Il est rappelé la perte du loyer de l'ISDND des Grises en raison de la fermeture liée à la décision de la commune de St-Sorlin (22 000€/an jusqu'en 2038).

Monsieur le Maire rappelle les réalisations de l'année 2017 et énonce les projets d'investissement à poursuivre, reprogrammer ou lancer en 2018 : achèvement du PLU, mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée, changement d'extincteurs, travaux à la gendarmerie, reprise sol d'un appartement de l'ancienne perception, travaux au cimetière et reprise de concessions expirées, meuble supplémentaire à la bibliothèque, nouveau VPI pour l'école, réfection de voirie rue de l'église côté ouest, reprise de scellement de regards rue Savin, changement pièces de bois au parc et tonnelle, portail coulissant à l'entrée des jeux boules, réaménagement de la mairie-APC, poursuite de la réfection de la salle des fêtes (peinture, sanitaires intérieurs, cuisine), projet de circuit à bosses pour VTT (CMJ).

Les élus proposent une revalorisation des tarifs de location de la salle des fêtes lorsque les travaux de réfection seront terminés.

Les commissions communales doivent faire part de leurs propositions et de leurs chiffrages au plus tôt afin que la commission des finances travaille sur les dossiers lors de la réunion du lundi 12 février prochain.

Le budget primitif 2018 sera soumis au vote le mardi 20 février 2018.

7. Point sur les travaux en cours, Rendu compte des travaux des commissions communales et Questions diverses

Monsieur le Maire souhaite remercier tout le conseil municipal présent au complet lors de la cérémonie des vœux à la population le 7 janvier.

- Commission Travaux Voirie : coupe de peupliers prévue prochainement, réparation rampe d'appui salle des fêtes, radar pédagogique à réparer Rue Savin (côté Ouest), banderoles festivités vers le pont du TGV réservées aux manifestations communales (parcelle louée à RFF pour la poire géante, avec conditions d'usage strictes), lave-vaisselle cantine à réparer...

Quelques dates à venir :

- Assemblée générale comité des fêtes le 26 janvier.
- Bureau municipal le 29 janvier.
- Assemblée générale Drôme collines forestières à Saint Donat le 2 février.
- Assemblée générale SRG à Lens-Lestang le 2 février.
- Loto JSP à Saint Sorlin en Valloire le 3 février.
- Distribution viennoiseries par le CMJ le 4 février.
- Exposition LPO le 4 février.
- Réunion comité Drôme nord FNACA le 5 février.
- Carnaval école le 9 février.
- Café mille-feuille le 10 février.
- Présentation aux familles du séjour citoyen du CMJ à Paris le 10 février.
- Commission finances et bureau municipal le 12 février.
- Assemblée générale des Arbos le 13 février.
- Assemblée générale bibliothèque le 15 février.
- Assemblée générale FNATH le 18 février.
- Conseil communautaire à Manthes le 22 février.
- Conseil d'école le 26 février.
- Challenge bouliste intercommunal les 3 et 4 mars.
- Assemblée générale Valloire Loisirs à Manthes le 16 mars.
- Cérémonie du 19 mars à Moras puis à Lens-Lestang.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Mardi 20 février 2018 à 18h30.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.